Avis de tempête

Les grands groupes français du BTP viennent de publier cette semaine des comptes semestriels 2012 marqués par une forte croissance des carnets de commandes et une progression légère mais réelle de leur chiffre d'affaires. C'est une bonne nouvelle dans le contexte économique difficile que traversent la France et les pays européens, mais elle ne peut cacher à elle seule les difficultés qui pèsent sur l'ensemble de la construction en France.

En résumé, les bons résultats des majors ne reflètent en rien la situation de l'ensemble des PME du BTP fragilisées par les prix bas, l'allongement des délais de paiement-clients et l'assèchement des trésoreries. Au début de l'été, la Fédération française du bâtiment prévoyait une baisse d'activité en volume de 1,9% pour l'ensemble de l'année 2012 accompagnée de la disparition de 35000 emplois. Des prévisions qui ne font que se confirmer au fil du temps. Les chiffres de mises en chantier de logements neufs publiés en début de semaine annoncent pour mai à juillet 2012 une baisse de 12% par rapport à la même période de 2011.



WWW.PLAINPICTURE.COM

La situation est tout aussi tendue dans les travaux publics. Selon la FNTP, les heures travaillées par les ouvriers permanents et intérimaires sont en baisse de 7% depuis le début de l'année et les marchés conclus sont en diminution de 13%. A un an d'intervalle, 2000 emplois permanents ont été détruits et les prévisions d'activité en euros courants se situent désormais à -3% pour 2012.

Dans les travaux publics comme dans le bâtiment on émet un véritable avis de tempête. Et pour éviter que tout s'aggrave, FFB et FNTP veulent pouvoir compter sur l'investissement local. Les deux fédérations professionnelles attendent impatiemment la création d'une banque publique de l'investissement local qui mettrait fin à la situation créée par le démantèlement de la banque Dexia et le retrait des banques du marché des collectivités locales. C'est un dossier urgent. Pas question de se hâter avec lenteur!

■ *Patrick Piernaz, directeur de la rédaction*